

SEANCE DU 11 AVRIL 2012

L'an deux mil douze et le onze avril à vingt heures quinze, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoquée s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Alain, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE. DESPLANCHES. DANE. VAN DER LINDEN. JEGO. JOLLY. JUILLET. Mmes BONTOUR. MOREAU. VAN DEN DRIESSCH.

Absent excusé Mr NOUMEDOR représenté par Mr LEFEBVRE

Monsieur JEGO Fabrice a été nommé Secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 avril 2012 date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – M49 eau et assainissement

Monsieur DESPLANCHES Jean-Pierre est désigné par les Conseillers municipaux pour présenter le compte administratif 2011 - M49. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents **APPROUVE**, le compte administratif 2011 – M49 qui présente un :

* Excédent en section de fonctionnement de : 12 495 € 31

* Déficit en section d'investissement de : 2 661 € 68

Soit un résultat de clôture au 31 décembre 2011 de **86 716 € 14**

2) BUDGET PRIMITIF 2012 – M49 eau et assainissement

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents et représenté **VOTE** le budget primitif 2012 eau et assainissement qui s'équilibre en :

* Recette et dépenses d'exploitation à **41 554 € 44**

* Recettes et dépenses d'investissement à **232 462 € 70**

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – M14 commune

Monsieur DESPLANCHES Jean-Pierre est désigné par les Conseillers municipaux pour présenter le compte administratif 2010 de la M14. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents **APPROUVE**, le compte administratif 2011 – M14 qui présente un :

* Excédent en section de fonctionnement de : 318 831 € 86

* Déficit en section d'investissement de : 62 420 € 88

Soit un résultat de clôture au 31 décembre 2011 de **256 410 € 98**

4) VOTE DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés **DECIDE** de reconduire pour l'année 2012 les taux de l'année 2011 à savoir

TAXE HABITATION 7,07%

TAXE FONCIERE (bâti) 10,03%

TAXE FONCIERE (non bâti) 19,98%

5) TAXE DE SEJOUR YELLOH ANNEE 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taxes de séjour appliquées à YELLOH depuis 2009 à savoir :

0€34 pour toute personne de plus de 13 ans séjournant en tente,

0€50 pour toute personne de plus de 13 ans séjournant en mobil home.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté

DECIDE d'appliquer les taux suivants à compter du 1^{er} janvier 2013 à savoir :

0€41 pour toute personne de plus de 13 ans séjournant en tente,

0€61 pour toute personne de plus de 13 ans séjournant en mobil home.

D'autre part, le conseil municipal constatant une progression d'activité du camping reconnue par le gérant lui-même, décide de réfléchir sur l'application d'une taxe forfaitaire, en raison de la différence perçue entre l'année 2010 et l'année 2011 (-5200 €).

6) BUDGET PRIMITIF 2012 – M14 budget communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents **VOTE** le budget primitif 2012 qui s'équilibre en :

* Recettes et dépenses de fonctionnement à	506 169 € 98
* Recettes et dépenses d'investissement à	241 720 € 88

7) ENCAISSEMENT CHEQUE VITOGAZ

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents et représenté,
AUTORISE le Maire à l'encaissement d'un chèque de 200 € de VITOGAZ.

8) AVENANT N°2 AU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION PAR DELEGATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le contrat arrivant prochainement à expiration, le conseil municipal a entamé une réflexion sur l'organisation du service public. Cette démarche ne pouvant aboutir avant l'échéance du contrat d'affermage, il a été décidé de prolonger de 7 mois et 26 jours ledit contrat afin d'assurer la continuité du service public.

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représenté,

DECIDE de prolonger de 7 mois et 26 jours ledit contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant

9) MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DU BOURG ET DE CREATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A VILLEGRUIS.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS POUR TOUTES LES ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX.

Considérant le Schéma Directeur d'Assainissement réalisée par le Cabinet BUFFET en 2005 et notamment le programme de travaux proposés pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif sur le bourg de Louan et le hameau de Villegruis,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représenté, le Conseil Municipal

DECIDE de retenir l'offre du Cabinet MERLIN pour un montant de 48 500 € HT soit 58 006,00 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles,

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général de Seine et Marne et du Conseil Régional Ile-de-France **les subventions relatives aux frais afférents à toutes les études à réaliser préalablement au lancement des travaux**, y compris des études 'conception' de la mission de maîtrise d'œuvre, et **les subventions relatives aux frais d'acquisition foncières** pour l'implantation des deux stations d'épuration (la décomposition des frais est synthétisée dans le tableau ci-joint) :

- Sous-total 'Acquisition foncière pour l'implantation des STEP' : 27 100 € HT
- Sous-total 'Etudes préalables aux travaux des STEP' : 50 400 € HT
- Sous-total 'Etudes préalables aux travaux sur le Réseau' : 1 000 € HT

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général de Seine et Marne et du Conseil Régional Ile-de-France, une dérogation pour le démarrage des études topographiques et géotechniques sans attendre la notification de la subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents et à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières.

10) CONTRAT RURAL 2° TRANCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que concernant les travaux de réhabilitation de la salle, la commission d'ouverture des plis, s'est réunie en présence de Monsieur BERNARD Alain, Architecte, chargé du dossier, afin de retenir les entreprises.

Les lots maçonnerie, isolation, et menuiseries extérieures ont été attribué à l'entreprise DANE.

Le lot électricité à l'entreprise KENNER et le lot peinture à l'entreprise BROGGI.

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'opération 65 664 €. Le montant des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général est de 52 531 € pour cette opération.

11) POINT SUR LES COMMISSIONS

Madame MOREAU Isabelle, déléguée du SIVOS, et Monsieur JEGO Fabrice en charge du dossier INTERNET, rendent compte de leur dernière réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Vu par Nous, LEFEBVRE Alain, Maire de la Commune de Louan Villegruis Fontaine pour être affiché le 18 AVRIL 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Alain LEFEBVRE